

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sonnent reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annances..... 25 c. la ligne Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, plac. de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 3 juin...	71 45	102 50
Du 4	71 30	101 95
Du 5	71 40	102 »

Cahors, le 5 Juin 1869

BULLETIN.

Le Constitutionnel déclare tenir de source certaine que le résultat des élections n'est pas défavorablement jugé par les personnes dont l'Empereur apprécie le plus habituellement les avis et le dévouement. M. le duc de Persigny, ajoute ce journal, est du nombre de ceux que le progrès n'effraie point.

Le bill relatif à l'Eglise d'Irlande a été lu pour la première fois à la chambre des lords dans la nuit de mardi à mercredi. La seconde lecture est fixée au 14 juin.

D'après une dépêche de Florence les désertions recommenceraient à Rome, dans le corps des légionnaires étrangers.

Le prince Amédée de Savoie est arrivé à Livourne avec la flotte italienne.

La Nazione croit savoir que le roi et la reine de Naples ont quitté Rome avec l'intention d'en y plus revenir.

Aux dernières nouvelles, un grand changement se préparait dans la constitution du Japon, jusqu'ici encore plus féodale que théocratique. Plusieurs des daimios ou grands vassaux ont renoncé de plein gré à leurs privilèges, dans l'intérêt d'une plus grande centralisation des pouvoirs publics. Une réunion générale des daimios doit avoir lieu à Yeddo qui sera dorénavant le siège du gouvernement; ce sera une espèce d'assemblée constituante.

La correspondance de Berlin publie la note suivante: Ce qu'on raconte des prétendues instructions que M. le comte Benedetti aurait rap-

portées de Paris à Berlin, est une pure invention des ennemis de la paix.

On prête au vice-roi d'Egypte l'intention de se rendre indépendant de la Turquie. Le voyage du Kédivé en Europe ne serait pas étranger à ce projet. Ismaïl Pacha prolongera son séjour à Vienne et partira directement de cette ville pour Berlin. S. A. est attendue à Paris le 12 juin et à Londres le 22.

Pour le bulletin politique: A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Bruxelles, 2 Juin, soir.

Les trois fonctionnaires du ministère des travaux publics, désignés pour faire partie de la Commission franco-belge, sont partis aujourd'hui pour Paris.

Chambre des représentants. — La Chambre a adopté le projet de loi relatif au remboursement de l'emprunt de trente millions à 4 %, et un autre projet qui change le mode d'amortissement de l'emprunt à 4 1/2 %.

Prague, 3 Juin.

La Politique apprend que la Reine Isabelle arrivera ici avec sa suite dans les derniers jours de juin. Elle descendra à la villa Kinsky.

Florence, 3 Juin.

Le prince et la princesse de Piémont sont arrivés.

La Correspondance Italienne annonce que les ratifications de la convention postale conclue entre la France et l'Italie, ont été échangées hier à Paris.

Vienne, 3 Juin.

L'Empereur a remis hier au Kédivé d'Egypte (vice-roi) la grand-croix de l'Ordre de Saint-Etienne.

Imbar Pacha a reçu la grand-croix de l'Ordre de François-Joseph.

Les membres de la suite du vice-roi ont reçu également des décorations.

Londres, 3 Juin.

Hier à Mold, dans le duché de Galles, a eu lieu une émeute de mineurs qui voulaient dériver deux des leurs, arrêtés par l'ordre des autorités.

La force armée a dû faire feu. Quatre ouvriers mineurs ont été tués. Il y a eu de part et d'autre un grand nombre de blessés. Des renforts militaires ont été demandés.

mis à le refuser, l'article de M. Dufour, et ne pouvait exprimer, assez mielleusement, l'immense honneur qui lui était fait de servir ainsi de réceptacle aux aménités diffamatoires débitées contre nous.

Bref, les souhaits de M. le Baron sont dépassés: le voilà sauvé de l'oubli; le voilà promené dans tout « son canton » je me trompe, dans tout le département, en tenue de combat, la dague au poing, enfourchant Rossinante et lançant à l'administration des regards de picrate de potasse.

Dans sa campagne Don Quichotesque à travers la Presse, — Dieu sait si nous voulions lui en épargner les exploits! — Monsieur le baron Dufour s'amuse à nous pourfendre un tantinet.

« Journal perfide, inconvenant, sans dignité, s'écrie-t-il, qui gagnez votre salaire suivant la volonté du maître, vous avez commis une lâcheté », car vous avez attaqué ma candidature sans me l'envoyer dire, sans me demander l'heure; car vous ne m'avez pas donné le temps de me défendre avant le scrutin; — aussi, plein d'une juste impatience, j'arrive en toute hâte, non pas le 26 Mai, non pas le 29, mais le 3 Juin! pour vous répondre.

Et vous voulez, dans mon intérêt, dites-vous, étouffer ma réplique. Ah! Monsieur, sachez que le Baron Dufour a le droit de parler, de se contredire même, si cela lui plaît.

Et pour preuve: « Vous avez prétendu que ma candidature n'avait aucune signification précise. Ma lettre

LA SITUATION

En présence du résultat des élections générales, deux avis extrêmes ont été ouverts.

Les uns ont dit: « Voilà ce que c'est que de faire des concessions libérales! Le profit le plus clair des lois du 19 janvier, c'est le réveil du socialisme à Paris et l'affaiblissement de la majorité conservatrice en province. L'heure est venue de serrer les freins et de retourner en arrière. »

Les autres ont répliqué: « Il faut obéir au vœu de l'opinion. Il faut se jeter en avant. Il faut aller d'un seul bond à la liberté sans limite. Lâchez tout! »

Les premiers s'imaginent que la situation révélée par le scrutin du 24 mai est le produit exclusif de la liberté; les seconds s'imaginent que la liberté est une panacée. A notre avis, les uns et les autres se trompent, et nous allons essayer de l'établir après avoir d'abord caractérisé la situation qui préoccupe les esprits.

I.

Cette situation est-elle aussi mauvaise que le disent les autres? Non.

D'abord, on donne aux élections de Paris une importance qu'elles n'ont pas. Paris est fort intelligent, mais Paris est aussi très dillettante. Il ne l'a jamais mieux montré que cette fois, M. Rochefort tenant en échec M. Jules Favre, le rédacteur de la Lanterne l'emportant presque sur un orateur éminent, cela est de la haute fantaisie. La 7^e circonscription se fait plus de tort à elle-même qu'elle n'en fait au gouvernement. Dans la 5^e, la lutte entre le 15 mai et le 24 février devant des gens qui n'ont assisté ni au 24 février ni au 15 mai est plutôt une plaisanterie d'un goût douteux qu'un acte politique. Il faut faire dans tout cela la part large et très large au gamin de Paris, tantôt insurgé, tantôt garde mobile, toujours bon enfant, mais avec une assez mauvaise tête.

Les élections de province sont plus graves: les candidats gouvernementaux ont eu des luttes plus vives à soutenir, les minorités ont pris des proportions plus imposantes, les opposants élus sont plus nombreux et les ballotages plus fréquents. En revanche, les chefs du parti orléaniste sont battus, et la majorité moins nombreuse est plus incon-

testée parce que les élections ont été plus libres.

Ce résultat général est-il alarmant? En aucune façon. Le gouvernement rentre en lice avec une majorité considérable, avec une majorité plus autorisée et plus jeune. L'épreuve de la liberté, de la presse et de la liberté de réunion est faite, et cette épreuve le gouvernement en sort victorieux.

Si ce résultat général n'est pas alarmant, est-il de nature à permettre au gouvernement de s'endormir?

Ce serait une exagération et une exagération bien plus dangereuse.

Si le pays atteste ses sentiments conservateurs par l'élection d'une majorité fidèle, il atteste en même temps son désir du progrès par le nombre des opposants élus, par le nombre de voix données aux candidats de l'opposition. C'est là une indication qui ne doit pas être plus négligée en 1869 qu'en 1863.

En un mot, le verdict n'est point un verdict de défiance; ce n'est point un verdict de satisfaction sans réserve: c'est un vote de confiance accordé à l'auteur de la lettre du 19 janvier, au souverain qui, après avoir rétabli le suffrage universel et l'ordre légal, est entré résolument dans la voie libérale. Le point important est que le gouvernement reste à sa véritable place, à la tête de l'opinion.

II.

Nous voilà bien loin assurément des conseils de réaction, et en effet comment pourrait-on les justifier?

On les justifie surtout en montrant le vote de Paris.

Et quoi! parce qu'il plaira à 60,000 électeurs de préférer M. Raspail à M. Garnier-Pagès et M. Rochefort à M. Favre, voilà la France entière privée de sa liberté! Pour réprimer quelques violents, on va faire une armée de mécontents! MM. Raspail et Rochefort auront eu la puissance de changer la marche du gouvernement et d'amener l'Empereur à se déjuger publiquement!

On sent bien que cette raison ne supporte pas l'examen. Aussi en donne-t-on une autre. On donne celle que nous indiquions tout à l'heure. On dit que si les élections des grands centres sont plus violentes, les opposants plus nombreux, les minorités plus considérables, c'est la faute de la liberté.

La vérité est que le mouvement d'opinion

auquel nous assistons, les déclarations libérales qu'ont mises dans leurs circulaires la plupart des candidats conservateurs, prouvent que l'acte du 19 janvier a été un acte de sagesse et de prévoyance. La preuve que l'Empereur a eu raison de signer la lettre du 19 janvier, librement, spontanément, sans aujourd'hui cette politique est la principale force des défenseurs de l'Empire.

D'ailleurs est-il bien certain que la liberté soit seule cause de la force acquise par l'opposition? Est-ce que si la guerre d'Orient ou celle d'Italie avait eu lieu entre 1863 et 1869, la liberté aurait empêché l'adhésion d'être plus unanime?

Le tort des réactionnaires, comme celui des libéraux, est d'imaginer entre la liberté et l'autorité un antagonisme qui n'existe pas. Voilà pourquoi les premiers ne voient pas d'autres moyens de fortifier le pouvoir que de restreindre la liberté tandis que les seconds demandent l'affermissement de la liberté à l'amoinissement du pouvoir. Le pouvoir et la liberté se fortifient par l'usage que l'on en fait, voilà la vérité.

Eh bien! l'usage qui a été fait du pouvoir pendant la législature 1863-1869 a été moins heureux. L'expédition du Mexique n'a point réussi, les événements d'Allemagne ont déjoué nos calculs, des établissements financiers ont perdu leur prestige ou ont prêté à de vives critiques; enfin, à certaines heures, on a reproché au gouvernement le défaut que la France pardonne le moins: une certaine hésitation qui n'était peut-être pas dans les faits, mais qui était du moins dans les apparences.

Voilà pourquoi les élections de 1869, tout en donnant à l'Empire un témoignage irrécusable de confiance, sont moins unanimes.

Un autre tort des réactionnaires est de s'occuper du mécontentement présent au lieu de s'inquiéter du lendemain.

Que dirait la France, que dirait l'Europe le lendemain d'une réaction!

Est-ce que l'Empire ne serait pas moralement diminué à Berlin, à Vienne, à Londres?

Et la dynastie? Est-ce que quelqu'un peut croire que le Prince Impérial pourrait régner sans la liberté? Est-ce que quelqu'un voudrait admettre qu'un jeune prince pourrait subir heureusement l'épreuve que son auguste père

n'ont se jette tête baissée dans le courant électoral et l'on s'efforce de dévier le courant pour faire pièce à l'administration.

Et si le gouvernement de l'Empereur, assez naïf pour supposer que ce sont là des idées mesquines et les actes d'un tracassier, me refuse son patronage; morbleu! « je lui demanderai si je l'ai sollicité. » — J'aime l'Empereur; je lui suis tout dévoué, je donnerais pour lui ma vie; je me suis offert en holocauste au Souverain dans ma profession de foi; mais je suis trop « désintéressé » pour vouloir de son patronage; c'est tout au plus si, dans le mystère, avec la modestie de la violette, je passerais qu'on glissait, subrepticement à l'oreille des électeurs, un petit... candidat du gouvernement!

Ma candidature ambitieuse et tracassière? Tracassière, c'est prouvé; mais ambitieuse, voilà un éloge que je ne puis accepter. L'ambition est chez l'homme une des passions les plus avouables. Le propre des génies de tous les temps c'est d'avoir été dévorés par l'ambition, et vous voulez me décorer, moi, du titre d'ambitieux? Raisonnons un peu: si, un instant, j'avais été capable d'une noble et grande ambition, si, possédant un talent hors ligne, ou tout au moins une rectitude de jugement, une habitude des luttes parlementaires suffisantes, j'avais pu, avec quelque droit, songer à représenter le département du Lot au Corps législatif, croyez-vous que je serais resté coté ainsi que je l'ai fait? « Oh y a-t-il un candidat qui se soit si peu remué que moi, pendant toute la durée de la période électorale? Est-ce là l'indice d'un esprit ambitieux? Sous ce rapport l'administration est bien ingrate; car, si je m'étais rendu aux vœux d'un grand nombre d'amis, et si j'avais parcouru l'arrondissement électoral, j'aurais pu lui rendre la

CAUCHEMAR D'UN CANDIDAT MALHEUREUX

Saynète Électorale.

Monsieur le Baron Dufour, candidat opposant aux dernières élections législatives, n'a pas trouvé dans le grand nombre de suffrages qui ont voulu, spontanément, le transplanter du château de Lanzac au Palais-Bourbon, un succès suffisant. Ce n'était pas là un chœur de voix assez formidable, pour crier aux quatre coins du globe « le sacrifice du repos et de la vie de M. le Baron, au bien de nous... » les Lanzagais en particulier, et les Souillagais en général.

Il n'a pu se résoudre, Monsieur le Baron Dufour, à cette maigre musiquette de village, et dans son horreur de l'ambition, — « cette passion si commune » comme il l'appelle dans son langage aristocratique, — il a tenté, tout éperonné, botté et cravaché, une irruption dans les colonnes du Journal du Lot. Nous n'avons pas trouvé de notre goût, — chacun le comprendra, — cette petite scène style Louis XIV, et nous avons envoyé Monsieur le Baron... à l'Indépendant.

Jeudi matin, ce journal reproduisait, en effet, avec le même empressement que nous en avions

silence l'inopportunité de ma candidature. Mais ai-je besoin de remonter si haut, et cette inopportunité ne ressort-elle pas, éclatante, du nombre des suffrages obtenus?

Je n'insiste pas davantage, poursuivons:

« Ma candidature capricieuse, irréflective, conçue sous l'influence de l'amour-propre blessé? — Grave erreur de vos sens abusés, Monsieur; vous deviez dire qu'elle était provoquée par une faute monstrueuse de l'administration; car, avant tout, j'agis dans un but noble et élevé! — Comment, on commet à mon égard une monstruosité administrative, et vous ne voulez pas que j'en traverse de toutes mes forces l'élection du candidat de l'Administration et du Gouvernement? Une minute avant la faute monstrueuse, je ne songeais nullement à me porter à la députation, et vous avez l'audace d'écrire que ma candidature a tous les caractères du caprice et de l'irréflexion! mais en vérité, Monsieur, vous n'avez jamais été, on le sent bien, « animé de la grande passion du bien public. »

La grande passion du bien public! c'est l'ensemble d'une foule de petites passions, de petites rancunes, de petits froissements, résultant de fautes monstrueuses de l'administration, et dont il importe de tirer promptement vengeance, « lorsqu'on est ami de son pays, lorsqu'on tient à son honneur autant qu'à son intérêt et à son bien-être. »

Un fonctionnaire vous froisse, on ne veut pas le changer sur votre demande, immédiatement

aurait trouvée trop périlleuse ? Réagir ce serait dire à l'Europe que les Napoléon ne peuvent supporter la liberté que tous les souverains supportent chez eux ; réagir, ce serait dire à la France : Entre les Napoléon et la liberté, il faut choisir : réagir, ce serait amoindrir l'Empire en Europe et ruiner la dynastie en France, voilà pourquoi notre patriotisme et notre sentiment dynastique repoussent également la réaction.

III

Alors il faut tout lâcher ! Nous ne donnerons pas non plus ce conseil. Un gouvernement appuyé sur le prestige du grand nom et sur huit millions de suffrages, un gouvernement qui dure depuis dix-huit ans, un gouvernement qui peut dire avec orgueil : Je suis la dernière monarchie possible en France, je suis, peut-être, la seule digne opposée à la révolution européenne ! un tel gouvernement ne doit pas être un gouvernement nerveux, capricieux, se jetant étourdiment à droite ou à gauche sous l'empire d'une pression fugitive ; à droite, parce que quelque milliers d'électeurs font une espérance ; à gauche, parce que quelques impatients sonnent le tocsin. Il ne doit jamais reculer ; mais, pour ne jamais reculer, il ne doit avancer qu'à son heure, après avoir pris le temps de se recueillir. Il ne doit pas faire des réformes le couteau sous la gorge ; il doit les faire librement, librement. Voilà notre avis.

IV

Et maintenant si l'on veut notre sentiment sur la situation, nous allons le donner avec notre sincérité habituelle. Ce qui est le plus nécessaire en ce moment ce n'est pas l'accroissement de la liberté, c'est l'adoption d'une politique ferme, nette et décidée à l'intérieur et à l'extérieur. Il ne faut pas que le gouvernement ait l'air d'hésiter entre ceux qui le tirent à gauche et ceux qui le tirent à droite. Il faut que l'on sente enfin la main de l'Empereur. Loin d'écouter ceux qui lui conseillent de se réfugier dans une irresponsabilité chimérique, il faut qu'il gouverne plus que jamais. Qu'il gouverne dans un sens libéral, démocratique et national, c'est son inspiration, et c'est le vœu du pays. Mais surtout qu'il gouverne lui-même, avec fermeté, avec décision. Voilà ce qui est indispensable. L'Empire est un gouvernement d'action, et c'est pour cela qu'il convient à la France, pays d'action par excellence. C'est parce que Napoléon I^{er} avait un gouvernement d'action que la France a gardé sa mémoire, malgré les fautes commises. C'est parce que l'Empire a moins été un gouvernement d'action depuis 1863 que l'opposition a fait des progrès. C'est en rentrant complètement dans sa voie, c'est en prenant de grandes initiatives, en agissant, que l'Empire détournera à son profit le courant créé en apparence contre lui.

(Peuple). — CLÉMENT DUVERNOIS.

Les élections de 1869

Nous entendons demander « ce que va faire le gouvernement après les élections des 24 mai et 6 juin ? » Déjà les bruits circulent : on parle de manifestes, de changements ministériels, de modifications dans nos relations extérieures.

» situation plus difficile. — Ah ! j'ai lâché le mot ; tant pis pour moi, je le maintiens : toute mon ambition consistait à rendre à l'ADMINISTRATION LA SITUATION DIFFICILE. Et maintenant, le mot de la fin : « Croyez-vous que je ne suis pas plus fier de ma défaite que mon honorable et vénérable adversaire ne doit l'être de sa victoire ? » Trois mille voix contre vingt-trois mille !!!... Triomphe ! vive M. le Baron Dufour ! vive l'Empereur ! vive « mon canton ! » vive M. le Maire de Lanzac ! vive... Fi !... A bas l'administration monstrueuse ! De grâce : ... le sabre, le sabre, le sabre de mon père, (*) que je décapite le monstre administratif et que je verse mon sang pour le pays, pour l'Empereur et pour le bien de tous !... les Lanzacais en particulier et les Souillagais en général. Ah ! voilà le plus beau jour de ma vie !

Tandis que tout ému de son premier et long discours, — (ô douceurs de la tribune, rêves si tôt évanouis !), — M. le Baron déguste un verre d'eau sucrée, qu'il nous soit permis de déplorer, une fois encore, l'obligation violente qu'il nous a faite, de nous occuper, si tard, de sa personnalité politique ; nous avons mis toute notre âme à le détourner de son dessin insensé d'affronter la publicité, nous nous sommes heurté contre un roc... et, certes, nous avons voulu nous sauver d'un écrasement.

LOUIS LAYTOU.

(*) Grande duchesse de Gêrolstein

Toutes ces suppositions sont purement gratuites.

Le gouvernement n'a rien de plus ou de moins à faire après les élections qui viennent d'avoir lieu. Il n'a à changer ni sa politique intérieure, que le scrutin a affirmée, ni sa politique extérieure que l'opinion publique a ratifiée depuis longtemps.

Dans quel sens voudrait-on des changements ? Les deux opinions extrêmes — réaction et révolution — n'ont obtenu que des succès isolés. Le gouvernement n'a pas plus à écouter la minorité qui s'était signalée par des protestations contre la lettre du 19 janvier, qu'il n'a à s'émouvoir des provocations parties de Paris, de Lyon ou de Marseille, des rangs de la minorité révolutionnaire.

Les élections de 1869, jugées impartialement, sont une approbation énergique, sincère, de ce qui est. Toucher à ce qui est, soit pour diminuer les conquêtes de la liberté au profit exclusif de l'autorité — soit pour réduire les droits de l'autorité au profit exclusif de la licence, ce serait méconnaître la volonté nationale.

L'Empereur a su trop bien entendre depuis longtemps le langage des masses, pour se méprendre sur le caractère de la manifestation des 23 et 24 mai.

C'est un hommage rendu à la marche prudente et sage de son gouvernement dans la voie de la liberté ; c'est la récompense de ses efforts pour la défense des droits de l'autorité ; c'est l'adhésion la plus large qu'il soit possible de donner aux principes inaugurés en 1852 et développés en 1860 et en 1867.

Pour la politique extérieure, la signification des élections est la même. Le pays veut la paix, mais la paix sans dommage pour la dignité du drapeau, c'est-à-dire avec le maintien de toutes les garanties matérielles renfermées dans la nouvelle loi militaire.

Il n'y a donc, du fait du scrutin de 1869, aucun changement à attendre ; aucun à redouter ! Les manifestations électorales de Paris ne peuvent pas plus accélérer la marche du gouvernement, que les élections réactionnaires ne peuvent la retarder. L'état de l'opinion en France ne peut pas plus conseiller un coup d'Etat à l'extérieur, qu'il ne peut conseiller un coup d'Etat à l'intérieur.

Les élections de Paris, de Marseille et de Lyon ne sont ni une leçon, ni un encouragement ; c'est une menace, — une menace vaine à laquelle le gouvernement ne doit répondre ni par un acte de faiblesse ni par un acte de colère.

Les deux cents élections conservatrices des départements ne sont pas une approbation systématique ou une flatterie aveugle ; — c'est un encouragement raisonné, inspiré par le sentiment exact des intérêts moraux et matériels du pays ; et le gouvernement ne doit y répondre ni en revenant sur ses pas pour aller à ses amis retardataires, ni en déchirant son programme populaire pour aller à ses ennemis « irréconciliables » !

La grande majorité veut la paix, la sécurité, le travail et l'ordre — voilà l'opinion que l'Empire a à servir aujourd'hui, et pour la servir, il est tenu de demeurer aussi éloigné des réactionnaires de 1852 que des révolutionnaires de 1848.

Le Corps législatif lui dira, d'ailleurs, par ses discussions et par ses votes, et toute mesure qui serait prise, dans un sens ou dans l'autre, avant l'expression officielle des vœux des populations, risquerait d'être ou une erreur ou une faute.

L'erreur n'est pas à redouter : la faute ne sera pas commise.

(ERNEST DRÉOLLE. — Public.

SUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 5 juin 1869. (N° 13)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE X

La taverne de l'Ourcine.

(Suite)

Une heure après, le Tueur du Roi accostait Serlabous, dans un bouge de la rue Juiverie, et les assassins allaient ensuite s'embusquer derrière le mur d'enceinte du cimetière des Innocents.

De temps à autre, Maurevel passait la tête à travers une porte disjointe du charnier, et regardait dans la direction de la rue Saint-Denis.

— Mais es-tu bien sûr qu'il passera ce soir ? demanda Serlabous impatient.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

PARIS ET LA PROVINCE

Lorient, le 29 mai 1869.

« Monsieur le directeur.

« Au moment où Paris est plongé dans la surprise que lui cause la victoire remportée par le parti radical, et pendant que les journaux, appartenant à toutes les opinions, se livrent à des appréciations diverses sur les résultats obtenus, vous ne serez peut-être pas fâché de connaître l'impression produite par les élections parisiennes dans nos provinces de l'Ouest.

Celui qui écrit ces lignes est assurément un conservateur ; mais c'est aussi un spectateur impartial et par conséquent désintéressé.

« A la nouvelle du triomphe de MM. Gambetta et Bancel, prenant l'un la place de M. Carnot, l'autre celle de M. E. Olivier ; au récit de la chute relative de MM. Thiers, Jules Favre et Garnier-Pagès, on a éprouvé une sorte de commotion électrique. On est bien habitué aux excentricités de la capitale, on sait qu'elle pousse toujours les choses à l'extrême, mais on ne croyait pas que les Parisiens lanceraient à la province un défi aussi nettement accentué. On s'est recueilli et on s'est demandé ce qu'il y aurait à faire, si les députés représentant l'opposition irréconciliable avaient l'audace de pousser le pays vers une nouvelle révolution. Sur cette question, le sentiment général s'est manifesté hautement. On s'est répété mille fois qu'on ne voulait plus de surprises comme celles de 1830 et de 1848. On a proclamé avec énergie que, désormais Paris n'imposerait plus la loi au reste de la France, et qu'on saurait faire respecter les décisions de la majorité.

C'est que dans nos provinces de l'Ouest, et en général dans toutes nos campagnes, on ne voit en dehors du respect des majorités que menaces d'anarchie et renversement de l'équilibre social. « Que Paris se tienne donc pour averti ! Une révolution annoncée à la France entière par le télégraphe, au lieu de trouver des admirateurs naïfs et stupides, rencontrerait cette fois une résistance désespérée. Les dix-huit années que nous venons de parcourir, en consolidant la fortune des uns, en établissant ou en favorisant celle des autres, ont développé chez tous le sentiment de la conservation. Un père de famille qui est responsable de l'existence de sa femme et de celle de ses enfants, qui est, de plus, à la tête d'une aisance modeste, calcule avec raison que cet état de choses est précieux pour lui, et il ne songe à ce qui pourrait compromettre l'avenir qu'avec une sorte d'épouvante. Si le mot d'ordre à Paris semble être : « changements sur changements », en province, au contraire, on désire, on veut la stabilité, laquelle n'exclut en rien le vrai progrès.

« Est-ce à dire que l'échec subi par MM. Thiers, Jules Favre, Carnot, Garnier-Pagès, etc., soit l'objet de regrets universels ? Non, certes !

« Ces députés, malgré le talent incontestable et magnifique de quelques-uns d'entre eux, ont trop prouvé qu'ils recherchaient avant tout l'occasion de critiquer, non pour améliorer, mais pour renverser. A force de travailler à conquérir une popularité de mauvais aloi qui s'attache à l'opposition de quelque nature qu'elle soit, mais qui s'en détache avec la même facilité, ils ont surexcité chez l'électeur parisien cette manie de changement qui le dévore depuis quarante ans. Ils ne se doutaient guère qu'ils en seraient les premières victimes. Prêcher l'ingratitude vis-à-vis de soi-même. En d'autres termes, MM. Thiers, Jules Favre, Carnot, Garnier-Pagès, Marie ont récolté ce qu'ils ont semé.

« Qu'on n'accuse pas ici la province. Elle aussi, elle comprend une opposition, et elle sait envoyer au Corps législatif des députés indépendants ; mais si elle repousse toute approbation systématique, elle ne veut pas davantage de ces éléments destructeurs dont l'activité funeste n'est égale que par le défaut de patriotisme. Elle comprend une opposition désintéressée, libérale et modérée. Elle juge, avec sagesse, que les plus

utiles vérités doivent être proclamées par des voix dont il doit être impossible de suspecter les intentions.

« Enfin, elle n'oublie pas que l'émulation, à la fois progressive et dynastique, qui existe entre les partis qui se succèdent tour à tour en Angleterre, après quelques années de stage au pouvoir, est la principale cause de la prospérité de nos voisins.

« Comme vous le voyez, la province est loin d'applaudir aux élections de Paris. Elle le dit bien haut, et elle profite de la circonstance pour déclarer qu'elle ne fera jamais cause commune avec l'émeute. Elle entend consolider, améliorer un état de choses, imparfait sans doute, mais acceptable sous bien des rapports, et, dans tous les cas, mille fois préférable à la révolution.

« Telles sont les impressions que j'ai recueillies en Bretagne, en Vendée, dans certaines parties de la Normandie... etc., et que je vous demande de communiquer à vos nombreux lecteurs, si toutefois vous le jugez convenable.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Un de vos abonnés. »

« A notre tour, nous persistons à dire, d'après les renseignements puisés aux meilleures sources, que cette question n'a été, dans ces derniers temps l'objet d'aucune espèce de négociation entre les gouvernements intéressés. »

C'est exactement ce que nous avons dit, et cela quioze jours avant que la presse de Paris n'ait tiré ce canard électoral de son épingle. Il n'était pas viable le grand air l'a tué.

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans la Constitutionnel :

« Les journaux qui, les premiers, ont annoncé qu'un traité avait été signé entre les deux gouvernements français et italien, en vue de la prochaine évacuation des États pontificaux, cherchent aujourd'hui à équivoquer.

« Nous persistons à affirmer qu'aucun traité n'a été signé, qu'aucune négociation n'a eu lieu et qu'il n'a été question de rien de semblable entre les deux gouvernements.

« Est-ce clair ?

« Le Moniteur parle de l'occupation de Rome. Or, nos troupes n'occupent pas Rome, mais quelques points stratégiques du territoire pontifical. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le Journal des Débats répond, en ces termes, à ceux qui invoquent des circonstances accessoires pour renvoyer à une autre époque et devant d'autres scrutins l'élection de M. Jules Favre, sous prétexte que la candidature de M. Rochefort ne peut attendre :

« Rien n'est plus pressé que d'effacer une injustice, elle doit être aussitôt corrigée que connue, une prompt réparation peut seule être complète, mais voici encore une raison particulière. La première bataille législative se livrera sur la vérification des pouvoirs ; elle promet d'être vive, il s'agira de la sincérité du suffrage universel. Dans une occasion si importante, le partie de la liberté et de la démocratie ne voudra pas être privée, faute d'avoir élu à temps M. Jules Favre, du concours d'un si puissant orateur. »

PUBLIC.

On lit dans le Public :

« Que peut aujourd'hui penser le clergé de M. Thiers, quand il le voit engager les électeurs qui lui ont donné leurs voix à Marseille, à les reporter sur celui des candidats les plus hostiles au gouvernement qui a obtenu le plus de voix : sur M. Gambetta !

« En quoi maintenant le clergé pourrait-il encore considérer M. Thiers comme l'ami de la religion et du Pape, alors que, d'un côté, défenseur apparent du pouvoir temporel il le fait détruire de l'autre en aidant au triomphe des plus mortels ennemis de la religion comme de la société ? »

Ajoutons que ces lignes sont extraites non d'un article de la polémique électorale du Public, mais de la lettre d'un électeur de Paris, reproduite par ce journal.

PEUPLE.

Le Peuple estime que « le meilleur moyen de fortifier le pouvoir, ce n'est pas d'en demander l'accroissement, c'est d'en faire bon usage et que le meilleur moyen d'accroître la liberté, ce n'est pas de crier qu'on n'est pas libre, c'est de se servir avec modération, avec fermeté, avec sagesse des libertés que l'on a. »

Pour extrait : A. Laytou.

reconnu le duc d'Anjou à son toqué brodé. Les sicaires allaient frapper, quand, de l'encoignure, déboucha un second personnage, dont la figure était couverte d'une épaisse barbe brune.

Au cri d'alarme poussé par le frère du roi, le nouveau venu comprit ce qui se passait.

— Ventre-saint-gris ! s'écria-t-il ; mon beau cousin, pourfendons ces malotrus ! Et, tirant son épée, il fit un terrible moulinet. Revenu de sa première surprise, le duc d'Anjou se mit en garde.

Mais déjà Maurevel et Serlabous avaient disparu, fuyant à travers les tombes du cimetière des Innocents.

Nous saurons, plus tard, si le frère de Charles IX fut reconnaissant, au prince de Navarre, du service qu'il venait de lui rendre.

Hâtons-nous de regagner le faubourg Saint-Marcel et entrons à la Taverne de l'Ourcine, où nous avons vu le mendiant du Pont-aux-Tripes venir donner à Etienne Ferrand le rendez-vous qui faillit aboutir à une catastrophe.

La Taverne de l'Ourcine, située dans la rue à laquelle elle devait son nom, était fréquentée par les ouvriers, ainsi que par les marchands du faubourg et de la montagne Sainte-Genève.

Elle avait pour patron maître Loysel, réputé pour son intelligence à servir les consommateurs. Quant au garçon-accessoire de Loysel, c'était le bossu Clopinet, que nous connaissons déjà.

La principale porte de l'établissement du taverneur était un grand salon, communiquant à la rue

par une large porte vitrée et à deux battants.

Des tables, des escabeaux, un dressoir avec des pots et des gobelets d'étain, — tel était son ameublement.

— C'est convenu... Tu m'as bien compris, dit Loysel à Clopinet, qui se préparait à sortir.

— Aussi bien que peut comprendre un homme, et je crois en être un ! répondit le bossu. Par saint Pancrace, un saint très-célèbre, vous verrez !... je ne vous dis que ça ! saperlipopette ! Saperlipopette était le juron favori de Clopinet, quand il était de bonne humeur.

— C'est bon ! c'est bon ! Parles moins et agis davantage.

— Vous savez bien, patron, que je ne manque pas de bonne volonté à la besogne !... — Curieux ! bavard ! moi !... Ah ! non, par exemple, j'en ai été trop puni, quand on m'a jeté dans la Bièvre, comme on eut fait d'un chien malade ; et sans ce brave Etienne Ferrand !... — Que l'aventure te serve de leçon ! Décampes ; cours à la montagne Sainte-Genève, et songe que dame Germaine est venue me trouver pour tacher d'avoir par toi des nouvelles !... — Me voilà parti Saperlipopette !... — Le bossu fit quelques pas ; puis, revenant auprès de la vieille Germaine, qui, accroupie au coin d'une vaste cheminée, pleurait, la tête dans ses mains :

— Soyez tranquille, lui dit-il avec un généreux élan ; pour mes camarades j'ai des jambes de cerfs ; mais pour ceux que j'aime... Ah ! saint Pancrace !... je mets des ailes à cœur ; mon



Nouvelles du jour

L'Empereur de Russie vient d'inviter l'Empereur français à se rendre à St-Petersbourg pour visiter l'Exposition universelle qui doit s'ouvrir, l'an prochain, dans cette ville.

Les compagnies du 3^e régiment d'infanterie de marine, désignées pour faire partie cette année du camp de Châlons, sont arrivées à Paris, venant de Brest par le chemin de fer. Elles seront demain au camp.

On lit dans la Presse : « Ce que nous avions prévu est arrivé : M. Jules Favre est formellement accusé d'être un candidat officiel par les feuilles ultra-radicales : M. Raspail traite M. Garnier-Pagès d'orléaniste ; quant à M. Thiers, il y a pénurie d'épithètes, tout le vocabulaire de la politique poissarde y a passé.

M. Jules Favre est parti lundi pour Poitiers ; il va défendre un journal de la localité traduit en police correctionnelle.

M. Charles Beauquier, attaché à la rédaction de la Tribune, vient d'être mandé devant le juge d'instruction M. Drouot d'Arcq. M. Beauquier est poursuivi pour un article publié dans le journal démocratique le Doubs, saisi deux fois coup sur coup et à la veille des élections.

Un journal allemand publie une annonce fort singulière ainsi conçue : « Comme la vie m'est à charge et que je suis décidé à mourir au plus vite, je veux écouler sans retard les marchandises renfermées dans mes magasins ; elles seront vendues à un bon marché sans exemple, à tout prix. »

La cour d'assises de la Meurthe avait, en février dernier, condamné le nommé Janson, séminariste, qui avait tué son camarade, tandis qu'il était plongé dans le sommeil, à vingt ans de travaux forcés. La Chambre criminelle cassa cet arrêt par vice de forme et renvoya l'affaire devant les assises de la Moselle. Les débats de ce procès vont se rouvrir, le 10 juin, à Metz.

On lit dans le Lloyd de Pesth : Kossuth n'ayant pas accepté le mandat de député qui lui avait été décerné par les électeurs de Raposvar, ces messieurs ont offert la candidature à la députation à M. Corn, autrefois publiciste à Paris.

A San Pier d'Areno, le jour de la fête-Dieu, au moment où la procession sortait de l'église, une quantité de boîtes d'artifices ont fait explosion ; elles ont blessé à la jambe l'individu qui y avait mis le feu. Un fragment a jailli par dessus la tête de beaucoup d'assistants ; pas un n'a été touché et ce fragment a été frapper la porte de l'église qu'il a traversée. Il a brisé un confessionnal et s'est arrêté au milieu de la nef.

On s'occupe en ce moment à Paris, dans le monde des pêcheurs à la ligne, d'un appareil que nous connaissons depuis 1867, puisqu'il figurait à l'Exposition universelle ; nous voulons parler du pêcheur automate, un instrument qui porte en lui-même le principe de son mouvement, c'est-à-dire qui pêche tout seul, pourvu qu'on ait eu soin de l'accrocher solidement à la rive. L'inventeur, M. Frère de Paris, rue du Chemin vert, 40, a voulu que par une pression constante le hameçon se maintienne inamoviblement enfoncé dans les chairs et que la résistance graduelle et sans

ceur au bout de mes jambes et prout ! aussitôt revenu que parti !... Saperlipipette !... A bienôt des nouvelles !

Et Clopinet se sauva à toutes jambes.

— Oh ! mon Dieu, pria Germaine en se levant, faites que je revienne ma chère Alix !...

— Bon espoir ! dit le tavernier en lui serrant la main avec émotion.

— Merci de votre vœu, maître Loysel !

— D'abord, il faut toujours espérer, parce que... enfin... Vous me comprenez !... et puis quelque chose me dit qu'Alix vous sera rendue !

— La sainte Vierge vous entende, et protégé mon enfant !...

Oh ! d'un moment à l'autre, je m'attends à ce qu'elle soit retrouvée ! Et comme ma taverne est le rendez-vous de tous ceux qui sont à sa recherche, je compte les y voir bientôt, le hanap à la main, célébrer son heureux retour.

Le tavernier donnait à une espérance qu'il n'avait pas lui-même.

— Savez-vous où est maître Mauduit ? demanda soudain Germaine avec un surcroît d'anxiété.

— Mon vieux ami le sonneur est au Châtelet, afin de savoir si le gnet a découvert quelque chose... Je viens d'envoyer Clopinet vers Etienne et ses compagnons, qui sont aux aguets depuis trois jours... et du diable si, avant peu, nous n'avons pas du nouveau !

La suite au prochain numéro.

cesse renouvelée d'un ressort, viennent proportionnellement à bout du poisson le plus petit, comme du plus gras.

Le pêcheur automate est appelé à rendre de grands services, non seulement dans les pêches fluviales, mais aussi dans les pêches maritimes particulièrement pour les pêches de la mer.

Ce qu'il y a de précieux dans cet instrument c'est qu'il conserve au pêcheur ses chères lignes, il ne remplace, sans plus de dépense, que la canne, ce long bâton géant qu'il n'est pas toujours facile de manœuvrer.

Pour extrait : A. Layton.

Colonie Algérienne.

Le moment paraît venu d'organiser définitivement sous le rapport politique et administratif notre colonie algérienne.

Plusieurs mesures ont été décrétées dans cet objet depuis quelques années. Un sénatus-consulte du 22 juillet 1853 a rendu les Arabes propriétaires incommutables des territoires qu'ils occupent et ouvert ces territoires aux transactions immobilières.

Un autre sénatus-consulte du 14 juillet 1865 a déclaré Français les indigènes musulmans, les a admis à servir dans les armées de terre et de mer ou dans les fonctions civiles en Algérie, et leur a facilité, ainsi qu'aux étrangers fixés dans la colonie, les moyens d'être investis par la naturalisation de tous les droits de citoyen français.

Pour compléter l'œuvre si utilement commencée, le gouvernement vient de nommer une commission chargée d'examiner les questions qui touchent à la constitution de l'Algérie, et spécialement à l'immigration industrielle, commerciale, agricole. « Il faut, lions-nous dans le rapport adressé à l'Empereur par le ministre de la guerre, qu'en arrivant sur une terre nouvelle, le colon trouve autour de lui des institutions qui ne laissent planer aucun doute sur l'avenir et lui permettent de se livrer en toute sécurité aux labeurs et à l'exploitation du présent. »

Les droits, les dessein des indigènes auront une part considérable aux réformes dont va être dotée la colonie. C'est ainsi que cette terre féconde et tourmentée deviendra prospère et passible.

Dès mercredi, la commission s'est assemblée au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. Elle poursuivra ses travaux de telle sorte que le projet de constitution pourra être présenté au Sénat dans le cours de la prochaine session. La population de l'Algérie, tant indigène que coloniale sera heureuse de ce bienfait ; elle n'en sera pas étonnée.

LAFFITE.

Sous ce titre : la Statistique de l'Opposition, la Patrie réfute fort justement les calculs auxquels certaines feuilles hostiles se sont livrées pour établir que les amis du gouvernement avaient obtenu aux dernières élections une majorité insignifiante. A en croire ces journaux orléanistes ou ultra-démocratiques, les votes accordés au Gouvernement ne lui donneraient que 800,000 voix environ de plus que celles accordées aux candidats de l'opposition.

Non contents de falsifier sciemment les chiffres publiés partout, ces mêmes journaux essaient de contester la valeur des suffrages favorables à la cause conservatrice et napoléonienne. Des fonctionnaires serviles, des paysans incultes, tels seraient, suivant le Journal des débats ou suivant le Rappel, tous les deux d'accord en cela, les éléments qui composent la majorité gouvernementale.

Nous n'avons pas à nous porter ici les défenseurs de ces deux classes de citoyens. La conscience des fonctionnaires, le dévouement et la moralité des populations rurales sont au-dessus de toute calomnie et de tout soupçon outrageant. Il n'y a pas de classification à faire entre les suffrages non plus qu'entre les catégories d'électeurs et ce n'est pas à des organes d'un parti qui se dit plus attaché que tout autre aux conquêtes de 89 qu'on devrait avoir besoin de rappeler que tous nous sommes égaux devant l'urne électorale comme devant la loi.

Mais ce n'est pas tout que d'aimer l'égalité ; il faudrait aimer la sincérité aussi. En faisant le dénombrement des votes obtenus par les amis du gouvernement dans les 8,026,823 suffrages qui ont été exprimés, suivant la Patrie, dans le vote des 23 et 24 mai, est-il juste de ne reconnaître comme tels que les suffrages accordés aux candidats officiels ? Le gouvernement, on le sait, n'en a pas présenté dans tous les collèges. Dans quelques uns il a observé une neutralité bienveillante, dans d'autres il a simplement agréé les candidats sans leur donner un appui direct. Le chiffre obtenu par ces diverses classes de candidats s'élève à 4,455,287 voix.

D'autres candidats, combattus il est vrai par le gouvernement, à raison de certaines nécessités locales, avaient néanmoins protesté de leur dévouement à l'Empire. Ils ne peu-

vent à aucun titre être revendiqués par l'opposition. Ce sont 482,639 voix à ajouter au total obtenu par l'administration.

Il en est de même, ajoute la Patrie, « des 641,966 suffrages exprimés en faveur des candidats que les journaux classent dans le tiers-parti et que nous considérons, nous, comme dévoués à la cause gouvernementale.

« En somme, le gouvernement a obtenu, 5,579,892 suffrages, dont le caractère est incontestable. »

L'opposition de toute nuance, orléaniste ou légitimiste, démocrate libérale ou radicale a réuni 2,446,931 voix.

Voilà sincèrement les chiffres, autrement sérieux et exacts que ceux de l'opposition. Celle-ci a eu pour elle le mouvement libéral des esprits, la liberté de la presse et de réunion, toutes les conditions les plus favorables, et, en définitive, sur 231 députés déjà nommés, elle en a eu 23 pour elle, quand le gouvernement en obtenait 208.

Telle est la vérité et, comme le dit fort bien le journal auquel nous empruntons ces chiffres, en songeant à ce résultat on se convaincra que le gouvernement doit se montrer vigilant et ferme, mais qu'il n'a aucune raison de s'alarmer ni de reculer.

Le Secrétaire de la rédaction : LOUIS LAYTON.

Chronique locale.

Election d'un membre du Conseil général

Du 30 mai 1869

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu le rapport annonçant le décès de M. Pagès, membre du Conseil général, pour le canton de Luzech.

Vu la loi du 22 juin 1833 et celle du 7 juillet 1852 ;

Vu l'arrêté réglementaire du 2 février 1852 ;

Vu les instructions ministérielles ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les électeurs du canton de Luzech sont convoqués pour le dimanche, 20 juin prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil général, en remplacement de M. Pagès, décédé.

Les comices se tiendront, dans chaque commune, dans les lieux de réunions choisis pour les dernières élections.

Art. 2. — On se conformera, pour la régularité de l'opération, à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 1867, inséré au n° 49 bis du Recueil administratif de l'année 1867.

Le scrutin sera ouvert, le dimanche, 20 juin, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Le dépouillement sera fait partout, immédiatement après la clôture du scrutin.

Les listes électorales, closes le 31 mars 1869, serviront seules à l'élection présentement prescrite.

Elles ne recevront d'autres modifications que celles résultant des décès ou de jugements emportant incapacité et devenus définitifs, modifications qui seraient publiées cinq jours avant la réunion des électeurs.

Art. 3. — Le recensement général des votes du canton aura lieu à l'hôtel-de-ville de Luzech, le lundi 21 juin, à dix heures du matin.

MM. les Jégués sont invités à se rendre exactement à cette réunion.

Art. 5. — MM. les Maires du canton de Luzech sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel de la Préfecture à Cahors, le 30 mai 1869.

LARRIBE.

Nous apprenons que M.

A. LURGUIE, AVOCAT

pose sa candidature au Conseil général pour le canton de Luzech.

M. le baron Dufour occupant aujourd'hui notre Feuilleton, nous n'avons pu nous livrer au plaisir, bien plus attrayant, de raconter à nos lecteurs les charmes de la soirée de mercredi, soirée de musique et de charité. Comme ces deux mots s'harmonisent bien ! Et combien ils ont dû se sentir dédommagés de leurs peines, les organisateurs de ce superbe Concert, lorsqu'ils ont vu applaudir à leur pensée généreuse le plus charmant essaim que de jeunes imaginations puissent rêver ! Talma eut un parler de rois, plus heureux, ces Messieurs n'ont-ils pas eu mercredi soir, les honneurs d'une galerie de reines ?...

L. L.

ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE DE STRASBOURG.

Un concours pour l'admission aux emplois d'élèves médecins et d'élèves pharmaciens à l'École du service de santé militaire de Strasbourg, s'ouvrira :

A Paris, le 10 septembre 1869 ;

A Bordeaux, le 15 du même mois ;

A Toulouse, le 18 du même mois ;

A Montpellier, le 21 du même mois ;

A Lyon, le 24 du même mois ;

A Strasbourg, le 27 du même mois.

Les candidats qui voudront prendre part au concours auront à requérir leur inscription sur une liste qui sera ouverte dès le 1^{er} juillet prochain, dans les bureaux de MM. les Intendants militaires, des 1^{re}, 6^e, 8^e, 10^e, 12^e et 14^e divisions. La clôture de cette liste aura lieu, à Paris, la veille du jour où commenceront les épreuves, et, dans les autres localités, le 20 août.

Le programme des conditions exigées est déposé à la Préfecture (Division des affaires militaires et de police administrative), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Les demandes de bourse doivent, en exécution de la loi du 5 juin 1850, être remises à la Préfecture, par les familles des candidats, le 31 juillet 1869 pour le plus tard.

Par décision de Mgr, ont été nommés :

M. Vinel, curé de Cadrieu, curé de Crégols ; M. Faurie, curé de Montdoumerc, curé de Constant ; M. Dajan, vicaire de Montcuq, curé de Flaunac ; M. Soucirac, vicaire de Livernon, curé de Montdoumerc ; M. Tréneule, vicaire de Vers, curé de Cadrieu ; M. Lacarrière, vicaire de Cajarc, chapelain de Rocamadour ; M. Garrigues, vicaire de Praysac, vicaire de Linac ; M. Dommergue, vicaire de Linac, vicaire de Livernon ; M. Lala, vicaire de Praysac, vicaire de Vers ; M. Paramelle, vicaire de Cajarc ; M. Brugidou, vicaire de Montcuq ; M. Paillet, vicaire de Saint-Germain ; MM. Garrigou et Mellis, vicaires de Praysac ; M. Dournes, vicaire de Linac.

Si dans le courant de juillet, il est tenu une « petite session » parlementaire, le projet de loi relatif aux juges de paix y viendra en délibération. Ses dispositions sont d'un grand intérêt ; voici les principales.

Les juges de paix seront appelés à connaître de toutes les affaires personnelles et mobilières jusqu'à 200 fr. de principal en dernier ressort (au lieu de 100 fr.) et 500 fr. à la charge d'appel (au lieu de 200 fr.). Leur compétence, en d'autres matières nombreuses qui leur appartiennent serait accrue également.

Ce n'est pas tout.

Posant une nouvelle règle, ce projet de loi arrive à cet autre résultat « de supprimer les articles 48 et suivants du code de procédure, et de les remplacer par une disposition qui, même pour les situations devant le juge de paix, dans les causes du tribunal civil qui sont d'abord soumises à ce préliminaire, citations aujourd'hui immédiatement faites par ministère d'huissier, n'exigerait plus qu'une lettre du greffier distribuée par la poste, c'est-à-dire un avertissement tel à peu près que celui qui est déjà en usage pour toutes les affaires de la compétence du juge de paix. »

Ce serait l'extension du système des avertissements sans frais.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 mai au 5 juin.

Naissances.

Tulle (Marguerite), à St-Georges. — Jean (Louis), rue Impériale. — Valéry (Jeanne-Marie), rue du Château.

Mariages.

Vernet (Jean), cultivateur et Deltheil (Antoinette), domestique.

Décès.

Teysseire (Pierre), marchand de cribles, 51 ans né à Cahors, rue des Soubirous. — Breil (Paul), carrossier, 38 ans, né à Cahors, rue Valentré. — Deilhès (Guillemette) veuve Soulié, 67 ans, née à la Magdelaine tar-n-et-Garonne rue Saint-André.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

L'ILLUSTRATION.

Sommaire du 29 mai 1869.

Texte :

Correspondance d'Irlande. Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Pèlerinage de Saint-Fort dans la chapelle de Seurin, à Bordeaux. — Salon de 1869 (quatrième article). — Les élections de 1869. — L'Emprunt de la Ville de Paris. — L'antiquité des Celtes. — Evénements d'Irlande. Comment on se marie, nouvelle par M. Oscar de Poli (suite). — Les Théâtres. — Le mouvement littéraire. — Les Environs de Paris : Robinson ; Meudon. — France pittoresque : le Bas-Rhin. — Mo-

nument funéraire d'Ingres.

Irlande : Cérémonie funéraire à Dublin, en l'honneur d'O'Connell. — Salon de 1869 : Marchand ambulant au Caire. — Une bouteille de Champagne. — Cléopâtre devant César. — Bordeaux : Cérémonie célébrée le jour de la fête de Saint-Fort. — Emprunt de la Ville de Paris : le dépouillement des lettres de souscription, à l'hôtel-de-ville. — Nouvelles acquisitions du Jardin des Plantes : Antilope des Celtes. — Evénement d'Irlande : Londres : Manifestation à Westminster-Hall. — Les Environs de Paris : Robinson ; Meudon. — La France pittoresque : le Bas-Rhin. — Monument funéraire d'Ingres. — Echecs. — Rebus.

PREFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT

NAVIGATION DU LOT

RECONSTRUCTION

DU BARRAGE DE SAINT-GÉRY

ADJUDICATION

Le mercredi, 30 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction du Barrage de Saint-Géry.

Lettre apostolique de Pie IX.

Accordant à tous les fidèles du Christ l'indulgence plénière en forme de Jubilé, à l'occasion du concile œcuménique.

Salut et bénédiction apostolique !

Personne, assurément, ne peut ignorer que nous avons décrété l'ouverture d'un Concile œcuménique dans notre basilique vaticane pour le 8 décembre prochain, jour consacré à l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Mère de Dieu. Depuis lors, nous n'avons pas cessé, dans l'humilité de notre cœur, de prier avec ferveur et de supplier le Père très-éminent des lumières et des miséricordes, de qui descend tout vrai bien et tout don parfait, de nous envoyer du Ciel la sagesse assise à ses côtés dans son trône, afin qu'elle demeure avec nous, et que nous sachions ce qui lui est agréable.

Pour obtenir plus aisément de Dieu qu'il daigne exaucer nos vœux et incliner son oreille à nos supplications, nous avons résolu d'exciter la religion et la piété de tous les fidèles, afin que, par l'union de leurs prières aux nôtres, nous obtenions le secours de son bras tout-puissant et la lumière éblouissante, et que par elle nous puissions établir dans ce concile tout ce qui peut contribuer au salut commun et à l'utilité de tout le peuple chrétien, à la plus grande gloire, au bonheur et à la paix de l'Église catholique. Et comme il est évident que les prières sont plus agréables à Dieu lorsqu'elles montent vers lui d'un cœur pur, c'est-à-dire d'une âme purifiée de toute faute, nous voulons en cette occasion ouvrir, avec une libéralité apostolique, les trésors célestes des indulgences dont la dispensation nous est confiée, afin que, excités par là à une pénitence véritable, et purifiés par le sacrement de pénitence de toute tache de péché, les fidèles s'approchent avec plus de confiance du trône de Dieu et obtiennent, par un secours opportun, sa miséricorde et sa grâce.

Dans ce dessein, nous annonçons à tous l'univers catholique l'indulgence en forme de Jubilé. Au nom de la miséricorde de Dieu tout-puissant, appuyé sur l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, en vertu de ce pouvoir de lier et de délier dont le seigneur nous a investis, quoique indigne, par la teneur des présentes, nous accordons l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, comme elle est accordée dans l'année du Jubilé, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, habitant notre chère ville de Rome ou venus dans ces murs, qui, à partir du 1^{er} juin prochain, jusqu'au jour de la clôture du concile œcuménique ouvert par nous, visiteront les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du Prince des apôtres et de Sainte-Marie-Majeure, ou bien deux fois l'une d'elles, et y prieront dévotement quelque temps pour la conversion de tous ceux qui sont misérablement égarés, pour la propagation de la très-sainte foi, pour la paix, la tranquillité et le triomphe de l'Église catholique ; qui, outre le jeûne accoutumé des Quatre-Temps, jetteront pendant trois jours, même non consécutifs, c'est-à-dire le mercredi, le vendredi et le samedi, et qui, dans le cours du temps déterminé, s'étant confessés de leurs péchés, recevront avec ré-

vérance le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et feront aux pauvres l'aumône, selon que sa propre dévotion le suggéra à chacun. Quant à ceux qui demeurent ailleurs qu'à Rome, nous leur accordons de même l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, à la condition de visiter dans le cours du temps ci-dessus déterminé, soit les églises que leur désigneront les ordinaires des lieux, ou leurs vicaires et officiers ou ceux qui, auront été commis pour cela, ou ceux qui en leur absence, auront en ces lieux la charge des âmes, soit deux fois l'une de ces églises, et d'y accomplir les œuvres marquées plus haut. Cette indulgence est applicable, par voie de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans la charité.

Les navigateurs et les voyageurs pourront la gagner en accomplissant les œuvres prescrites et en visitant deux fois l'église cathédrale ou principale, ou l'église paroissiale des lieux de leur domicile, aussitôt après leur retour. Quant aux réguliers de l'un ou de l'autre sexe, même ceux qui vivent perpétuellement dans leurs monastères, et à toutes les personnes soit laïques, soit du clergé séculier ou régulier, qui, retenues en prison, ou privées de leur liberté, ou empêchées par quelque maladie ou tout autre obstacle se trouveront dans l'impossibilité de faire les œuvres indiquées ou l'une d'elles, nous concédons et accordons qu'un confesseur parmi ceux qui sont approuvés par les ordinaires des lieux puisse pour eux les commuer en autres œuvres de piété, ou les proroger à un autre temps prochain, et prescrire les choses que peuvent accomplir ces mêmes pénitents. Ces confesseurs auront de même le pouvoir de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

En outre, à tous les fidèles séculiers ou réguliers de quelque ordre ou institut que ce soit, dût-il pour cela être nommément désigné, et à chacun d'eux, nous concédons licence et pouvoir de choisir pour confesseurs en cette occasion tels prêtres, séculiers ou réguliers, qu'ils préféreront parmi ceux qui sont approuvés par les ordinaires (cette faculté s'étend même aux religieuses, novices et autres femmes vivant dans les monastères, pourvu que le confesseur soit approuvé pour les religieuses), et ces confesseurs auront le pouvoir, pour cette fois seulement, de la absoudre et délier *in foro conscientie*, de l'excommunication, de la suspension et des autres sentences et censures ecclésiastiques *a jure ou ad homine*.

C'est pourquoi, en vertu de la sainte obéissance, par les présentes, nous ordonnons et commandons rigoureusement à tous les ordinaires des lieux où qu'ils soient et à chacun d'eux, et à leurs vicaires ou officiers, et, en leur absence, à ceux qui ont charge d'âmes à leur place, lorsqu'ils auront reçu des copies ou exemplaires même imprimés de cette lettre, aussitôt que, dans le Seigneur, ils le jugeront plus convenable, à raison des circonstances de temps et de lieu, de la publier ou faire publier dans leurs églises ou diocèses, provinces, villes, pays, terres et lieux, et d'indiquer aux populations, en les préparant aussi bien que possible par la prédication de la parole divine, l'église ou les églises que l'on doit visiter pour gagner le présent Jubilé.

Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques... Nous ordonnons, de plus, qu'à partir du 1^{er} juin prochain jusqu'au jour où sera terminé le Concile œcuménique, tous les prêtres de l'univers catholique, du clergé séculier ou régulier, ajoutent tous les jours à la messe l'oraison du Saint-Esprit, et que, outre la messe conventuelle accoutumée,

une messe du Saint-Esprit soit célébrée chaque jeudi, à moins que ce ne soit une fête double de première ou seconde classe, dans toutes les églises patriarcales, basiliques ou collégiales de Rome, et dans toutes les églises cathédrales ou collégiales de l'univers par leurs chanoines respectifs, et de même dans toute église occupée par des réguliers, quelle que soit leur famille religieuse, tenus de célébrer la messe conventuelle. Cette messe du Saint-Esprit n'entraînera aucune obligation d'en faire l'application...

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 11 avril 1869, de notre pontificat, l'an XXXII.

N. CARD. PARRACCIANI CLARELLI.

(Univers.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

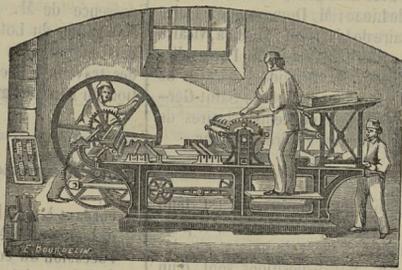
SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

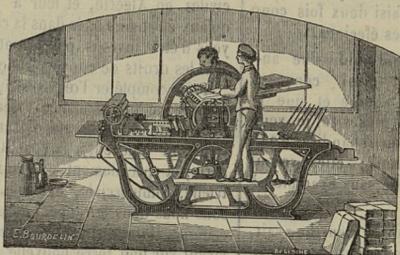
A. LAYTOU

A CAHORS

6, RUE DE LA MAIRIE, 6



L'UNIVERSELLE
Presse MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE LUXE



L'INDISPENSABLE
Presse MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE VILLE

Cette Maison se charge d'exécuter avec un grand soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

ORFÈVREURIE CHRISTOFLE



ORFÈVREURIE ARGENTÉE ET DORÉE
PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES
ORFÈVREURIE D'ARGENT
GALVANOPLASTIE
Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56
SUCCURSALE A CARLSRUHE

Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles
PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits.
PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury).

POINÇON DU MÉTAL BLANC
DIT ALFÉNIDE
ALFÉ NIDE

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme. Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

1 comptant	20 fr.	6 paiements trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	30 fr.
3 id.	40 fr.	7 id.	320
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5%. Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné, Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galeries Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.
VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.
CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

LÉON GAMBETTA

Statuette en terre cuite en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.



MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vieux.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR seul autorisé et garanti véritable par la signature du Dr GIRAudeau-SAINTE-GERVAIS guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques récentes, invétérées ou rebelles au Copahu, au mercure et à l'iodure de potassium. Consultations gratuites par correspondance au cabinet du docteur GIRAudeau-SAINTE-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

Le propriétaire gérant : LAYTOU.

MESSAGERIES BLADANET ET C^{ie}

SERVICE DIRECT ET JOURNALIER

De Cahors à Figeac, à grande vitesse. prix modérés.
Bureaux : à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougès, rue d'Aujou.
Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.
Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE

MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE
Les trois ouvrages du Dr JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale:
1^o Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme; 1^{er} édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 304 fig. anatomiques.
2^o Traité d'Épuisement prématuré; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.
3^o Traité des Maladies des Femmes; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.
Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, Dr JOZAN, 182, rue Rivoli; ANJERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires.
Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de : Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11. S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors. Toutes facilités pour le paiement.

Le meilleur des Savons de toilette SAVON AU SUC DE LAITUE



LAIT D'IRIS
ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE Teint et POUR LA Toilette
Pour enlever les taches de rousseur.
Dépôts dans toutes les villes.